



Aquitaine

Ordre Régional  
des Pédiçures-Podologues

# Bulletin

## *Aquitaine*

Chères Consoeurs, Chers Confrères,

C'est avec satisfaction que l'on constate une unité et une meilleure lisibilité dans les parutions pages jaunes ainsi que dans tous les documents nécessaires à notre exercice quotidien : cartes professionnelles, ordonnances, etc.

Chacun a bien pris la mesure de la déontologie et abandonné peu à peu les présentations fantaisistes qui nous assimilaient plus à un institut de beauté qu'à un cabinet médical.

L'Ordre ne peut que s'en féliciter et vous remercier de votre contribution.

Cependant il serait dommage de gâcher ces efforts en acceptant un site internet ne respectant pas la charte préconisée.

Il est absolument normal à l'heure actuelle de souhaiter présenter ses compétences par le biais d'un site ou d'un autre vecteur.

Les concepteurs l'ont bien compris, qui sollicitent les professionnels, parfois même prétendant avoir la caution de l'Ordre national. **Ceci n'existe pas : l'Ordre n'a rien à voir dans une démarche commerciale et sa seule consigne est de respecter la charte.**

Cette charte n'est pas draconienne mais cependant exigeante sur certains points de déontologie, aisément applicables.

**Soyez attentifs aux propositions des prestataires et précisez dès le départ vos exigences, car vous seuls serez par la suite responsables si le site n'est pas conforme.**

Vous devez avant toute diffusion nous soumettre votre maquette, nous vous aiderons dans votre démarche afin d'optimiser votre projet.

Enfin, il faut souligner l'impact des réseaux sociaux, en particulier facebook ou les divers forums.

Vous devez veiller à ne pas donner une image dégradée ou caricaturale de notre profession, parfois une plaisanterie mal interprétée peut porter tort à son auteur et par là même, par extension aux autres professionnels.

Les moyens de diffusion à notre disposition sont des outils pratiques qui ne doivent pas être négligés mais il est indispensable d'en garder une maîtrise raisonnée.

**Serge Gardes**

Président du CROPP Aquitaine



# Réunion CLIOR (Comité de Liaison Inter-Ordre Régional de Santé)

## **Sur le thème stratégie nationale de santé : ce qu'il faut retenir**

La stratégie nationale de santé définit le cadre de l'action publique pour les années à venir pour combattre les injustices et les inégalités de santé comme l'accès au système de soin.

Elle intègre les travaux engagés par le gouvernement depuis un an, notamment le pacte de confiance à l'hôpital et le pacte territoire santé.

Elle se fonde sur les compétences des professionnels, elle procède d'une vision innovante du système de santé qui atteint un degré de complexité préjudiciable et appelle une prise en charge globale des déterminants de santé donnant toute sa place à la prévention dans le cadre de parcours de soins coordonnés.

Favorisant la formation, le recours aux technologies modernes et la recherche, elle contribuera à la promotion de la santé comme filière d'avenir.

Ces orientations trouveront une traduction concrète dès le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2014 ; leurs déclinaisons ultérieures seront soumises à débat avant d'être inscrites dans un projet de loi de santé en 2014 où de grandes priorités de santé publique seront validées.

Les grands axes de la stratégie nationale de santé : une vision à moyen terme car les changements proposés sont d'ampleur, une volonté d'améliorer la santé des français, de répondre à leurs besoins et de se préparer aux défis de l'avenir, un engagement à réduire les injustices observées en santé et dans l'accès au système de santé.

### **> faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé :**

- réduire les inégalités sociales et géographiques de santé, diminuer la mortalité prématurée et améliorer l'espérance de vie en bonne santé
- améliorer l'évaluation et la gestion des risques sanitaires, pour un dispositif plus efficace

### **> organiser les soins autour des patients et en garantir l'accès égal :**

- offrir une solution de proximité pour tous, permettant de répondre aux 3 enjeux courants : des maladies graves, des maladies chroniques et handicaps
- lutte contre les inégalités d'accès aux soins : généraliser la couverture complémentaire en santé, agir sur les dépassements d'honoraires et généraliser le tiers payant en médecine de ville
- promouvoir une recherche de pointe au profit de tous les patients
- adapter les formations des professionnels, créer de nouveaux métiers pour mieux répondre aux besoins des patients
- s'appuyer sur les nouvelles technologies

### **> approfondir la démocratie sanitaire et miser sur la déconcentration :**

- franchir une nouvelle étape dans le droit des malades
- repenser le pilotage national
- renforcer les marges de manoeuvre des ARS

La stratégie nationale de santé donnera lieu à l'organisation, dans les prochains mois, de forums en régions afin de mobiliser les citoyens, professionnels de santé, élus et partenaires sociaux autour de la préparation de la future loi de 2014.

Dans les mutations nécessaires de notre système de santé, plus large concertation sera recherchée avec les acteurs du monde de la santé.

Elle prendra notamment appui sur les instances fédératives du haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, de l'union nationale des caisses d'assurance maladie, de la conférence nationale de santé et du haut conseil de la santé publique.

# Page Internet : rubrique Aquitaine



Votre page Aquitaine sur le site de l'onpp : <http://www.onpp.fr/cropp/aquitaine/> est régulièrement mise à jour. N'hésitez pas à la consulter en cas de question : la réponse s'y trouve peut-être déjà.

Vous y retrouvez la liste de vos élus, les différentes commissions, les horaires d'ouverture du secrétariat téléphonique (ainsi que les congés annuels), les dates des conseils, des questions-réponses, les bulletins mis en ligne, la démographie professionnelle...

# Site Internet du Pédicure-podologue

Tout professionnel, personne physique ou morale, inscrit au tableau de l'Ordre des Pédicures-Podologues peut créer un site internet afin d'améliorer l'information aux patients.

Il doit y avoir une parfaite adéquation entre le contenu du site et les règles déontologiques auxquelles est soumise notre profession. Le Conseil de l'Ordre ne délivre aucun agrément aux sites internet mais demande que le projet soit soumis avant mise en ligne. Toutefois, s'il constate qu'un site est contraire aux dispositions du code de la santé publique il peut poursuivre le praticien titulaire du site devant les juridictions ordinaires.

Le premier grand principe à respecter est l'article R.4322-39 du Code : *"la profession ne doit pas être pratiquée comme un commerce y compris électronique ; en conséquence il ne doit pas être un moyen promotionnel mais un outil d'information objectif au service du public"*.

Il convient de distinguer site professionnel et site ou blog privés. Ces deux domaines doivent être parfaitement distincts.

**Tout mode de référencement payant par les moteurs de recherche est interdit, de même que la publication de notation ou d'avis en ligne des internautes.**

**Nom du site :** il doit être clair et identifiable, il est interdit d'utiliser un pseudonyme (art R 4322-47).

**Contenu :** la présentation du professionnel ou de la société d'exercice libéral, les titres et diplômes, la situation vis-à-vis des organismes sociaux, la présentation du lieu d'activité, horaires, plan.

Peut être intégré un agenda de prise de rendez-vous.

Peuvent figurer la description de la nature des actes et des techniques.

**Liens :** un lien automatique doit renvoyer vers un emplacement du site public de l'Ordre.

De même les liens vers des sites d'information en santé certifiés par la fondation "Health on the net" sont permis (<https://www.hon.ch/>).

**Informatique et liberté :** s'informer auprès de la CNIL en cas de collectes d'informations personnelles ([www.cnil.fr/](http://www.cnil.fr/))

## Liens utiles

Vous trouverez sur le site de l'Ordre National des Pédicures-Podologues la charte complète du site internet ainsi que les documents utiles : [http://www.onpp.fr/assets/files/Ethique-deontologie/Charte\\_Internet\\_PP\\_approuveeCN.pdf](http://www.onpp.fr/assets/files/Ethique-deontologie/Charte_Internet_PP_approuveeCN.pdf)

# Comptes 2013

L'exercice clos le 31 décembre 2013 laisse apparaître un résultat positif de 15574.98 Euros.

## Référent Sécurité

Le conseil départemental de l'Ordre des médecins a demandé un référent sécurité pour la profession. C'est Virginie Monier-Doyere qui a été désignée.

## Parution du Podo-orthésiste

Monsieur X, podo orthésiste dans le 64, est apparu dans plusieurs articles dans lesquels il était qualifié de "podologue".

Extrait d'une parution dans le quotidien Sud-Ouest, à la rubrique "sports Béarn" :

*"Bilan Podologique. Pour tous les licenciés petits et grands qui le souhaitent, monsieur X, podologue, se tient à disposition le mardi 13 novembre à partir de 16h (...). Restitution des semelles les mardis 20 et 27 novembre. Possibilité également de faire des diagnostics podologiques..."*

Le CROPP d'Aquitaine a alors déposé une plainte à son encontre pour utilisation illégale du titre de podologue.

La JAD Omnisports qui avait fait paraître ces articles a répondu à l'avocat de l'ONPP que le titre de podologue avait été attribué à Monsieur X, podo orthésiste, par erreur par les dirigeants bénévoles qui avaient confondu les deux appellations.

Conjointement à cette action, monsieur X apparaissait en tête dans les Pages Jaunes sur l'ensemble de la région lorsque l'on faisait une recherche pour trouver un pédicure podologue.

Il n'apparaît désormais plus dans cette rubrique.

## Inscrits en Aquitaine

Depuis le 1 octobre 2013, voici la liste des personnes qui se sont inscrites dans notre région :

- > Mesdames Bonaime Lalande, Bonhomme, Boqueho, Cousinie, Dalle, David, Delcros, Fortin Guerin, George, Larue, Lefebvre, Mignonat, Mouyen, Pare, Robert et Sansu
- > Messieurs Alcalá, Apeloig, Decreus, Durckel, Hervier, Janniere, Laborde, Lamarche, Reby, Royer et Tiger

Celle des personnes ayant demandé leur radiation :

- > Mesdames Borde, Carrat, Chambon Longuet, Chevalier, Dubois Duffraisse, Dumon Bardiau, Flores, Locatelli et Philip Coene

Celle des personnes ayant quitté notre région pour une autre :

- > Mesdames Boury, Chauveau, Nadjar Leroux, Ruby et Tomczyszyn
- > Messieurs Alcalá, Gonzales, Payet et Rodier

## Dates des prochaines réunions en 2014

**26/06/14** : bureau, conseil, accueil des jeunes diplômés

**25/09/14** : bureau, conseil, serment professionnel des jeunes diplômés n'ayant pas pu venir en juin

**18/12/14** : bureau, conseil

---

### Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures Podologues d'Aquitaine

91 rue Fondlaudège 33000 Bordeaux

Tél : 05 56 48 99 34 - Fax : 09 55 64 13 12

Email : [contact@aquitaine.cropp.fr](mailto:contact@aquitaine.cropp.fr) - [www.onpp.fr/cropp/aquitaine/](http://www.onpp.fr/cropp/aquitaine/)

### Permanences téléphoniques

les lundi et jeudi de 9h à 18h - les mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

### Comité éditorial

Annie Chaussier-Delboy,

Rémi Dagréou,

Serge Gardes et Simone Manierka

Numéro ISSN : 1960-8411

Tirage : 800 ex

---